DE L'EXPERTISE COMPLÉMENTAIRE

par Bernard Fritsch, membre de la commission particulière.



UNE EXPERTISE : POURQUOI, COMMENT ?

À la demande d'une partie du public, en particulier du monde associatif, et dans son souci d'approfondir et de compléter l'exercice de prospective des transports auquel s'est livré le maître d'ouvrage - et qui est, selon lui, un élément essentiel de

justification de l'opportunité d'une liaison autoroutière -, la commission particulière a demandé à la Commission nationale du débat public (CNDP) de faire réaliser une expertise complémentaire. Celle-ci doit être rendue publique avant la fin du débat et versée au dossier qui sera remis au ministère. La CNDP a alors procédé à un appel d'offre auprès de cinq bureaux d'études, parmi lesquels un cabinet recommandé par le *Collectif pour une alternative à l'A24* et un laboratoire de recherche universitaire. À l'issue de cette procédure, l'expertise a été confiée au cabinet ISIS, bureau d'études spécialisé dans le domaine des transports. Le rapport d'ISIS sera remis à la CPDP le 9 janvier 2004. Il sera, bien sûr, immédiatement rendu public.

Un choix exigeant

Plusieurs raisons expliquent que la proposition d'ISIS ait été retenue. Le fait que seul ce cabinet ait répondu à l'appel d'offre de la commission n'a pas été décisif : la CNDP aurait lancé une nouvelle consultation si la proposition qui lui a été soumise ne lui était pas apparue comme satisfaisante et si elle n'avait été convaincue de l'indépendance de ce cabinet à l'égard du maître d'ouvrage ou de sociétés autoroutières (question qu'elle s'est immédiatement posée, puisque ISIS dépend du groupe EGIS et de la Caisse des dépôts et consignations). En effet, le sérieux et

les compétences du cabinet ISIS dans les domaines des études et de l'évaluation de projets sont largement reconnus, sur le plan national comme sur le plan international. De plus, ISIS est tout particulièrement spécialisé dans les études multimodales, en particulier de projets ferroviaires, fluviaux et portuaires, ainsi que dans les questions de planification des transports et déplacements. Le cabinet a ainsi réalisé de très nombreuses études pour RFF, la SNCF ou encore VNF. Il est, en outre, familiarisé avec les problématiques de transport à l'échelle des régions concernées par le projet et de l'euro-région. Il a, notamment, élaboré cette année le dossier de demande d'aide complémentaire pour la plate-forme de Dourges auprès du Fonds européen de développement régional. Enfin et surtout, la proposition soumise par ISIS respectait le cahier des charges de l'expertise complémentaire que, seules ou presque, de grandes structures pouvaient honorer, les points abordés étant très techniques et complexes et les délais sont particulièrement tendus.

Une contribution doublement utile au débat

Nous disposerons ainsi, avant la réunion de clôture du débat, d'éléments complémentaires au dossier du maître d'ouvrage : d'une part, sur les perspectives d'évolution de la demande de transports à l'horizon 2020, ainsi que sur les reports modaux envisageables depuis la route (sous différentes hypothèses de projets alternatifs et plans d'actions sur les transports menés à l'échelle régionale, nationale et européenne) ; d'autre part sur le partage modal - et donc le rôle de la LAALB dans les déplacements (à cet horizon, avec des hypothèses de réalisation de cette liaison, mais aussi de mise en place d'autres mesures favorables à des modes alternatifs). Cela devrait permettre au public de se faire une idée plus claire sur l'opportunité du projet de liaison, ainsi que sur les avantages et inconvénients des différentes variantes présentées par le maître d'ouvrage.